

**LE CENDRE**

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 20 juin 2019

Date et heure de la séance : 26 juin 2019 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 17

Absents avec procuration : 6

Absentes : 4

**Présents** : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Louis MOLAT - Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Philippe CRESPIN procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Jacques DUBOISSET procuration à M. Pascal DÉCOTTE - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - M. Jean-Marc MIGUET procuration à Mme Sylvie FABRON - M. Philippe PACHECO procuration à M. Hervé PRONONCE.

**Absents** : Mmes Josiane BEUREL - Ludivine MEISSONNIER - Valérie MONTEIRO - Nadège PARANT.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

N° 19/06/26/009

**OBJET : Mise en valeur Eglise et Fontaine et mise en place d'un coffret prises**

Monsieur DÉCOTTE rappelle que dans le cadre des travaux de réaménagement de la Place de l'Eglise, le SIEG a étudié la mise en valeur de l'Eglise et de la Fontaine, ainsi que la création d'un coffret prises escamotable à l'arrière de l'Eglise.

Monsieur DÉCOTTE expose le projet de mise en lumière :

- Implantation de 8 projecteurs encastrés à l'intérieur de la fontaine
- Implantation de 4 projecteurs afin d'éclairer l'intérieur du clocher + 2 projecteurs afin d'éclairer le clocher depuis l'extérieur
- Implantation de 2 projecteurs au sol à l'entrée principale de l'Eglise.
- Implantation d'une borne escamotable (3 prises mono + 1 triphasé)

Ces investissements ont été chiffrés à 34 804,32 € TTC. Conformément aux règles de financement du SIEG, la participation de la commune, via un fond de concours, s'élèverait donc à 16 662,69 €. Monsieur DECOTTE précise que les crédits seront inscrits au budget investissement 2019.

Pour mémoire, l'éclairage public est de compétence métropolitaine. L'investissement lié à ce projet s'élève à 51 607,92€ TTC dont 21 144,12 € pris en charge par la métropole.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- Approuver la réalisation de cette opération et mandater pour ce faire le SIEG,
- Accepter de verser le fonds de concours au SIEG pour un montant total de 16 662,69 €, montant qui sera, le cas échéant, revu en fin de travaux pour être réajusté suivant les montants des dépenses résultant des décomptes définitifs,
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint aux travaux à signer la convention de financement relative à cette opération.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOpte L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,



*H. Bolis*  
**Jacqueline BOLIS.**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 2 juillet 2019

Reçu en Préfecture le 2 juillet 2019

Le Directeur Général des Services,

**Jérémy FONTFREYDE.**